

La microfinance contemporaine

Défis et perspectives

La microfinance contemporaine

Défis et perspectives

Sous la direction de
Hyacinthe Defoundoux-Fila, Jean-Raymond Dirat
et Célestin Mayoukou

Presses universitaires de Rouen et du Havre

Mise en pages : Marion HUMMEL

*Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction,
sous quelque forme que ce soit, réservés pour tous pays.*

© Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2013
Rue Lavoisier – 76821 Mont-Saint-Aignan Cedex
www.purh.univ-rouen.fr
ISBN : 979-10-240-0030-5

Collection « Microfinance contemporaine »
dirigée par Célestin Mayoukou

Comité scientifique

- Fulbert Amoussouga Gero, professeur, université d'Abomey-Calavi (Bénin)
Nasser Ary Tanimoune, *associate professor*, université d'Ottawa (Canada)
Claude Bekolo, professeur, université de Douala (Cameroun)
Hyacinthe Defoundoux-Fila, directeur de l'Institut supérieur de gestion, université
Marien-Ngouabi, Brazzaville (République du Congo)
Seydi Ababacar Dieng, maître de conférences agrégé, université Cheikh-Anta-Diop
de Dakar (Sénégal), directeur du Laboratoire de recherches économiques
et monétaires (LAREM)
Bernard Haudeville, professeur émérite, université d'Aix-Marseille III (France),
Centre d'études et de recherche en gestion d'Aix-Marseille (CERGAM)
Albert Honlonkou, maître-assistant, université d'Abomey-Calavi et directeur de
l'École nationale d'économie appliquée et de management (Bénin)
Yves Jegourel, maître de conférences habilité à diriger des recherches, université
de Bordeaux IV (France)
Marc Labie, professeur, université de Mons (Belgique), Centre européen de re-
cherche en microfinance (CERMI)
Michel Lelart, directeur de recherche émérite au CNRS, université d'Orléans
(France), Laboratoire d'économie d'Orléans (LEO), président de l'Associa-
tion internationale des chercheurs francophones en microfinance (AICFM).
Célestin Mayoukou, maître de conférences habilité à diriger des recherches, uni-
versité de Rouen (France), Centre de recherche en économie appliquée à
la mondialisation (CREAM), vice-président de l'Association internationale
des chercheurs francophones en microfinance (AICFM)
Thierry Montalieu, maître de conférences, université d'Orléans (France), Labo-
ratoire d'économie d'Orléans (LEO)
Fouzi Mourji, professeur, université Hassan-II de Casablanca (Maroc), Laboratoire
de statistique appliquée à l'analyse et la recherche en économie (LASAARE)
Thierry Pairault, directeur de recherche émérite au CNRS, École des hautes études
en sciences sociales (EHESS, France)
Zaka Ratsimalahelo, maître de conférences habilité à diriger des recherches,
université de Franche-Comté, Besançon (France), Centre de recherche sur
les stratégies économiques (CRESE)
Christian Rietsch, maître de conférences habilité à diriger des recherches, université
d'Orléans (France), Laboratoire d'économie d'Orléans (LEO)
Patrick Villieu, professeur, université d'Orléans (France), Laboratoire d'économie
d'Orléans (LEO)
Henri Wamba, professeur, université de Yaoundé 2 (Cameroun)

Efficacité des politiques publiques de microfinance :

le cas du programme de microcrédit aux plus pauvres (PMCPP) au Bénin¹

Albert N. Honlonkou

Introduction

La microfinance est devenue un important instrument de développement après avoir été reconnue comme un puissant instrument de lutte contre la pauvreté (CGAP, 2004). Elle est vite apparue comme une solution doublement gagnante, associant rentabilité d'institutions financières et offre de services financiers aux clients pauvres, traditionnellement exclus des systèmes classiques de financement dans une économie libérale (Morduch, 1999). Cependant, l'euphorie des vingt premières années d'expérience s'estompe de plus en plus. La hausse des taux d'intérêt débiteurs, les défaillances dans la maîtrise de la croissance des institutions de microfinance (IMF) et l'envolée des impayés sont quelques problèmes posés par les développements récents de l'industrie de la microfinance. Pour faire face à ces problèmes, les intervenants publics ont de plus en plus recours aux instruments des politiques de répression financière jugés auparavant nuisibles à l'expansion de l'offre de crédit (Mckinnon, 1973 ; Shaw, 1973) ; c'est le cas des subventions, qualifiées d'« intelligentes » (Morduch, 2007). Au Bénin par exemple, on utilise de plus en plus des mécanismes dont le fonctionnement est le suivant. L'État favorise l'accès des IMF aux ressources concessionnelles afin de servir des petits clients à des taux modérés. Les risques de défaut de paiement de ces petits clients sont partagés entre l'État et l'IMF contractante. Cette formule est largement utilisée par le Fonds national de la microfinance (FNM), l'un des acteurs clés chargés de mettre en œuvre la politique nationale de développement de la microfinance (PNDMF) du Bénin.

1. Nous remercions le Fonds national de la microfinance du Bénin pour avoir financé cette étude.

Cette contribution analyse les efficacités théorique et empirique de telles interventions. S'il est possible en théorie d'obtenir des résultats optimaux, les résultats empiriques de l'expérimentation naturelle développée par le FNM à travers le programme de microcrédit aux plus pauvres (PMCPP) montrent que la politique de socialisation et de baisse des taux d'intérêt débiteurs s'est largement opérée au détriment de l'efficacité financière des IMF. Bien qu'un tel résultat soit une confirmation de l'arbitrage entre performance sociale et performance financière (Copestake, 2007), il pose le problème de la durabilité des politiques et de leur appropriation par les IMF. Les raisons des succès mitigés engrangés par la politique publique de « subventions intelligentes » résident dans les problèmes liés à la mise en œuvre du mécanisme: les difficultés de ciblage des bénéficiaires et des IMF partenaires et une socialisation trop rapide de celles-ci.

Dans la section 1, nous présentons la problématique du niveau élevé des taux d'intérêt, l'un des nouveaux problèmes posés par les développements récents de la microfinance. La section 2 présente le FNM du Bénin et son programme de microcrédit aux plus pauvres. La section 3 est méthodologique. Elle présente le cadre analytique sous forme d'un mécanisme bayésien incitatif qui met en évidence la possibilité de résultats théoriques optimaux de second rang des nouvelles interventions. Nous dégageons dans cette section analytique quelques hypothèses théoriques et les données utilisées pour les tester. La section 5 est consacrée aux résultats empiriques. Quelques conclusions d'orientation politique sont brièvement présentées dans la sixième et dernière section.

Section 1 – Problématique du taux d'intérêt et de l'accès des pauvres au microcrédit

Malgré les progrès de la microfinance au Bénin, culminant en un taux de pénétration des IMF largement supérieur à celui des banques (17 % contre 3,4 % pour les banques primaires en 2009²), il apparaît de plus en plus clairement que les contraintes d'accès au crédit (notamment les garanties exigées et les taux effectifs globaux facturés) continuent d'exclure des franges non négligeables de la population des activités des services financiers. Ces franges exclues sont en général constituées des plus pauvres dont les activités peuvent receler dans bien des cas un potentiel de croissance important qui a seulement besoin d'un faible capital pour se développer.

2. Données compilées à partir de Adjovi, 2010. Le nombre de clients des IMF est estimé à 1 406 683 et la population béninoise à 8 468 638 à fin 2009 (taux de croissance intercensitaire 1992-2002: 3,25 %); voir aussi le journal quotidien du Bénin *La Nation* du 17 février 2011.

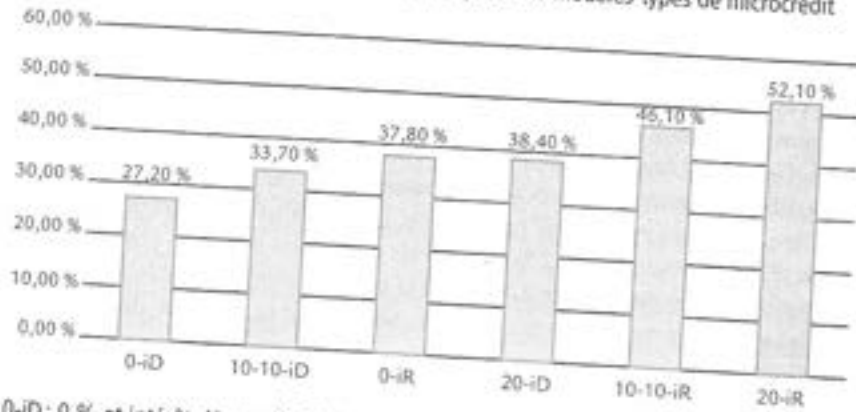
Efficacité des politiques publiques de microfinance

Officiellement, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, organe supranational de tutelle des IMF, fixe le seuil d'usure à un taux effectif global (TEG) de 27 %. Mais peu d'IMF seraient autorisées si ce taux était strictement contrôlé par les organes de régulation du secteur (Acclassato, 2008 ; Honlonkou *et al.*, 2004). De fait, les IMF cachent des TEG usuraires extrêmement élevés à travers des stratégies de crédit variées dont l'élément le plus révélateur est la garantie financière sous forme de dépôts préalables ou progressifs constitués au cours du remboursement du crédit. Cette garantie financière n'est pas en général rémunérée. Le graphique 1 montre que pour un taux d'intérêt mensuel de 2 % et des frais de dossier et autres commissions (assurance et prévoyance) de 2 %, le TEG peut passer du simple au double selon le taux de garantie financière exigé, son calcul et le mode de calcul du taux d'intérêt.

La tendance des IMF à fixer des TEG relativement élevés peut être liée à la volonté de celles-ci d'équilibrer leurs comptes après les déséquilibres nés des défaillances dans la maîtrise de la croissance des IMF dans les années 2004 et 2005 et des taux d'impayés relativement élevés qui les ont suivis (voir graphique 2). Comme l'ont conjecturé Stiglitz et Weiss (1981), une envolée de taux d'intérêt débiteurs peut relever d'une décision inefficace et même dangereuse parce que des taux élevés au-delà d'un certain seuil n'attirent que les projets, clients et comportements plus risqués et entraînent la baisse des excédents espérés des IMF. La baisse qui a suivi la croissance forte des encours des années 2004 et 2005 est de nature à accentuer l'exclusion de certaines couches de la population jugées plus risquées de l'accès au crédit. C'est pourquoi, la PNDMF a cherché à faciliter l'accès des populations pauvres économiquement actives au crédit à faible taux d'intérêt. Elle a donc préconisé la professionnalisation et l'opérationnalisation du FNM pour renforcer l'accès des IMF aux ressources financières par la mise en place de mécanismes qui assurent une pleine intégration de la microfinance au secteur financier.

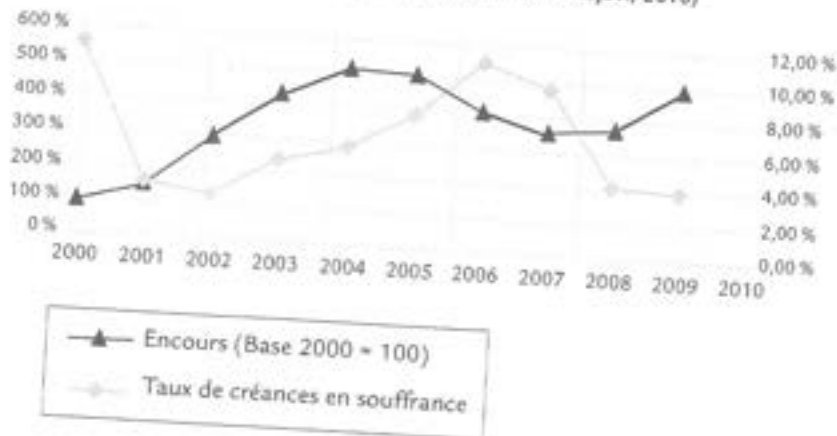
Performances financières

Graphique 1
Taux d'intérêt effectif global annualisé pour des modèles-types de microcrédit



0-iD: 0 % et intérêt dégressif; 10-10-iD: 20 % dont 10 % prélevé sur le montant initial au début de l'encaissement et 10 % prélevé de façon progressive sur la période de remboursement; 0-iR: 0 % et intérêt annuel calculé et réparti sur de façon égale sur la durée de remboursement; 20-iD: 20 % prélevé sur le montant initial au début de l'encaissement; 10-10-iR: 20 % dont 10 % prélevé sur le montant initial au début de l'encaissement et 10 % et intérêt prélevés de façon progressive sur la période de remboursement; 20-iR: 20 % prélevé sur le montant initial et intérêt annuel calculé et réparti sur de façon égale sur la durée de remboursement.

Graphique 2
Évolution de l'encours global (Base année 2000 = 100, 1er axe) et du taux de crédit en souffrance des IMF (2e axe) au Bénin (voir Adjovi, 2010)



Section 2 – Le FNM et son programme de microcrédit aux plus pauvres

Le FNM a été créé par le gouvernement du Bénin par décret n° 2006-301 du 27 juin 2006. Il a pour fonctions de refinancer les IMF à travers des lignes de crédit, de renforcer leurs capacités institutionnelles et de sécuriser les opérations de crédit des banques et des IMF à des taux d'intérêt bonifiés. Les différents volets du FNM servent à renforcer les capacités techniques et financières des IMF afin que celles-ci assurent leurs fonctions de distribution de crédit. Ainsi les volets refinancement et garantie de prêt et bonification sont utilisés de façon complémentaire pour permettre aux IMF d'accéder aux ressources financières stables et moins onéreuses. Le troisième volet sert au renforcement des capacités techniques des IMF partenaires.

La stratégie d'intervention du FNM est le faire-faire opérationnalisé par des accords avec les IMF partenaires sélectionnées (après appel à concurrence pour certaines interventions) et sur la base de leur professionnalisme confirmé par des structures compétentes. Le FNM n'a pas d'interventions directes auprès des bénéficiaires de crédit. Les offreurs directs de crédit aux bénéficiaires demeurent les IMF et les banques primaires locales chargées de gérer les dépôts et les remboursements du FNM et des IMF. Les banques primaires sont également impliquées dans l'offre de crédit aux IMF. Les programmes de renforcement des capacités financières, techniques et institutionnelles sont mis en œuvre par les offreurs de services locaux aux entreprises. Une telle stratégie fondée sur l'utilisation des structures relativement efficaces devrait permettre au FNM d'atteindre les exclus tout en ne dénaturant pas le marché d'offre de services financiers et non financiers. Le mécanisme global utilisé par le FNM est schématisé au graphique 2.

Ce mécanisme a un avantage immédiat : bien que la cible couverte par les IMF soit désignée par le FNM (les plus pauvres et les petits agriculteurs par exemple), les IMF sont responsabilisées dans le remboursement du fonds de crédit et des intérêts et sont obligées pour leur propre survie d'intervenir de façon professionnelle dans le suivi rigoureux des clients. Ce qui réduit les mauvaises incitations liées aux ressources affectées classiques dont le risque incombe entièrement au partenaire financier de l'IMF.

Le programme majeur jusque-là exécuté par le FNM est le PMCPP qui concentre à lui seul 51 % de ces interventions. Le PMCPP est un système de refinancement des IMF afin que celles-ci puissent offrir des crédits de 30 000 et 50 000 francs CFA aux populations les plus vulnérables, potentiellement productives des 77 communes du Bénin, mais exclues par les banques classiques et les IMF. Le FNM a limité les montants de crédit individuels supportés par le programme afin de rendre le crédit moins coûteux et accessible aux

Performances financières

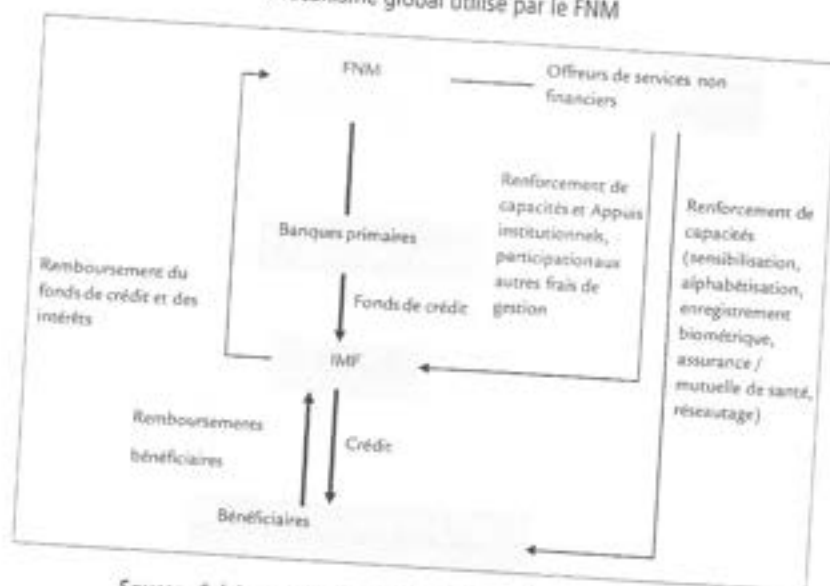
pauvres sans dénaturer les règles de la concurrence auxquelles les IMF font face sur le marché de la microfinance³. Le PMCPP est organisé en trois phases :

1. La phase d'apprentissage : Le montant du crédit est plafonné à 30 000 francs CFA renouvelable une seule fois et le taux d'intérêt annuel est de 5 % sur le montant global (linéaire) pour une échéance de six mois. Ce taux d'intérêt annuel de 5 % comprend une épargne dite stratégique de 3 % sur le montant global (linéaire) qui est répartie et prélevée sur chaque remboursement et ristournée au bénéficiaire à la fin des remboursements. Les autres frais sont : 500 francs CFA de frais de dossier et de formation et 500 francs CFA de frais d'adhésion (payés en une seule fois). Le bénéficiaire reçoit une formation sommaire sur la gestion d'une activité génératrice de revenu préalable à l'obtention du premier crédit ;

2. La deuxième phase : Le montant de crédit est de 50 000 francs au taux d'intérêt annuel de 8 % sur le crédit global dont une épargne stratégique de 5 % est prélevée et ristournée au bénéficiaire à la fin des remboursements ;

3. La troisième phase : C'est la phase de migration des bénéficiaires matures vers les IMF où ils sont supposés être à même de se soumettre aux conditions des IMF. Cette troisième phase devrait faire du PMCPP non seulement un mécanisme d'inclusion financière, mais aussi d'habilitation d'une clientèle nouvelle pour les IMF.

Graphique 3
Mécanisme global utilisé par le FNM



Source : Schéma réalisé à partir des données du FNM (2011)

3. Les petits crédits de 30 000 à 50 000 francs CFA (60 à 100 dollars US) représentent une portion mineure du portefeuille des IMF au Bénin. Le principe de ciblage est que le crédit d'un tel montant ne peut être demandé que par les plus pauvres.

Le mécanisme FNM est un mécanisme de socialisation des IMF. Celui-ci consiste pour une IMF à octroyer des crédits de montants plus faibles que ceux qu'elle mettrait en place de façon autonome. Pour des raisons classiques d'économie d'échelle, les coûts unitaires de placement de tels petits crédits (frais de dossiers, de sélection et de suivi notamment) sont en général plus élevés que ceux de crédits de montants relativement plus élevés.

À la fin de 2009, le montant global du fonds de crédit PMCPP est de 14 milliards de francs CFA. Ce fonds a permis globalement d'octroyer aux bénéficiaires un crédit de 32,933 milliards, ce qui correspond à un taux de rotation de 2,35 du fonds de dotation; 635 311 pauvres en sont bénéficiaires dont 336 724 (53 %) ont renouvelé leur crédit.

Le mécanisme FNM est très proche du mécanisme d'enchère de subventions qui a été utilisé au Chili pour favoriser l'accès des micro-entrepreneurs au crédit. Merino (2007) a montré que le mécanisme chilien a effectivement permis aux micro-entrepreneurs d'avoir accès au crédit et d'être habilités pour les banques classiques.

Dans la section suivante, nous modélisons le mécanisme béninois afin d'en analyser les incitations et l'efficacité théoriques.

Section 3 - Cadre analytique

Modélisation du mécanisme FNM

Notre environnement comprend trois agents: le FNM, une IMF et un client de l'IMF. Dans la suite, nous utiliserons les notations suivantes:

θ = nature de l'IMF avec $\theta = 1$ si l'IMF a un faible coût de service des clients (IMF performante) et $\theta = 0$ si l'IMF a un coût de service élevé;

ρ = probabilité qu'une IMF sélectionnée par le FNM soit de coût faible ($\theta = 1$)⁴;

κ = nature du client avec $\kappa = 1$ si le client est un pauvre économiquement actif (PEA) qui investit le crédit de façon rentable et $\kappa = 0$ si le client est un pauvre non économiquement actif (PNEA), qui détourne le fonds qui lui est alloué à des fins de consommation;

π = probabilité qu'un client soit économiquement actif (PEA, $\kappa = 1$)

m = montant de fonds alloué par l'IMF au client;

$c(m)$ = coût unitaire de service pour l'IMF d'un crédit de montant m avec des dérivées premières et secondes par rapport à m négatives; cela veut dire

4. Cette formulation du problème fait dépendre la probabilité ρ de l'efficacité du processus de sélection des IMF partenaires par le FNM; ρ est une mesure de l'efficacité de sélection des IMF.

que le coût unitaire de service de l'IMF est une fonction décroissante du montant m de crédit. Soit $c'(m) < 0$ et $c''(m) < 0$;

i = taux d'intérêt payé par un client PEA;

s = taux de subvention du gouvernement (FNM) par unité de fonds alloué et prêté par l'IMF contractante au client;

$v(m)$ = revenu issu du fonds investi par un PEA. Le revenu marginal est supposé positif et décroissant; soit $v'(m) > 0$ et $v''(m) < 0$. Évidemment $v(m) > m$ puisque le crédit est supposé investi de façon rentable;

p = pénalité subie par un PNEA bénéficiaire du financement, mais qui ne rembourse pas;

α = proportion de fonds et intérêt récupérée en cas de non-remboursement;

d = variable de décision du FNM qui prend la valeur $d = 1$ si le FNM décide de mettre en place le fonds et le transfert et 0 sinon;

$t = (t(\theta), t(\kappa))$ = vecteur de transferts monétaires à l'IMF et au client;

$F: \{\theta, \kappa\} \rightarrow \{d\} \times \{t\}$ = fonction de choix social;

U_i = payoff (paiement) de l'IMF;

U_c = payoff (paiement) du client.

Nous modélisons cette situation de sélection adverse sous forme d'un mécanisme décrit de la manière suivante. Le FNM alloue un fonds de montant m à une IMF qui doit ensuite l'octroyer comme crédit à un client. La nature exacte de l'IMF (θ) est une information privée et n'est pas connue bien que le FNM sache qu'il en existe deux types: un type $\theta = 1$ qui sert les clients à un coût unitaire supposé nul (on parlera d'IMF performante) et un autre type $\theta = 0$ qui sert les clients à coût unitaire plus élevé $c(m)$ dont les propriétés sont indiquées ci-dessus; p est la probabilité qu'une IMF sélectionnée par le FNM soit de coût unitaire faible. Elle est connue du FNM⁵. Quel que soit le type d'IMF choisi, il transfère toujours les fonds au client⁶. Les clients sont également de deux types: le pauvre économiquement actif (PEA, $\kappa = 1$), qui investit le fonds de façon rentable et le pauvre non économiquement actif (PNEA, $\kappa = 0$), qui détourne le fonds à des fins de consommation. La nature exacte de chaque client est une information privée; π est la probabilité qu'un client soit économiquement actif. La probabilité π est connue

5. Le FNM utilise les informations de la cellule de surveillance des systèmes de financement décentralisé. Cependant, il y a toujours asymétrie d'information, soit parce que les comptes de la cellule sont en retard, soit parce qu'il est possible que l'IMF manipule ses comptes.

6. Évidemment, si l'IMF ne le fait pas, le client sort du contrat. Il existe des cas où des IMF partenaires ont détourné les fonds mis à leur disposition, mais ce cas n'est pas pertinent pour le mécanisme modélisé ici.

Efficacité des politiques publiques de microfinance

du FNM et de l'IMF⁷. Nous supposons que les distributions statistiques de θ et κ sont indépendantes.

Le FNM paie à l'IMF partenaire par unité de franc placée les frais de gestion, soit un taux de subvention $s > 0$, et au total un transfert sm . Il fait payer par le client un taux d'intérêt i s'il entreprend un projet rentable, soit au total im en plus du fonds prêté m . Le revenu issu du fonds investi par le PEA est $v(m)$ dont les propriétés sont décrites ci-dessus. Il est nul pour un PNEA. Cependant, le PNEA qui bénéficie du financement subit une pénalité en pourcentage p en cas de non-remboursement; p reflète la valeur monétaire des saisies, de la honte ou du sentiment de culpabilité de n'avoir pas honoré ses engagements. La valeur nette des recouvrements due à cette pénalité est collectée par l'IMF.

Nous supposons que si le FNM choisit une IMF à coût élevé ou si un PNEA est choisi, le fonds placé et les intérêts sont récupérés chez l'IMF seulement dans une proportion α ; la partie $1 - \alpha$ est la garantie du FNM, étant donné que les IMF ne sont pas responsables du choix de la cible. Le fonds et les intérêts sont totalement récupérés dans le cas où le FNM choisit une IMF de faible coût et que le client choisi est économiquement actif (type PEA).

Ainsi décrit, le mécanisme FNM fonctionne selon les six étapes suivantes:

1. Le FNM propose un contrat à l'IMF (obtenir une subvention unitaire s pour octroyer un fonds reçu de montant m à un client désigné au taux d'intérêt i et récupérer ensuite les remboursements et les intérêts à reverser au FNM);
2. La Nature révèle le type d'IMF;
3. L'IMF accepte ou refuse le contrat;
4. L'IMF ayant accepté le contrat octroie le crédit au client choisi;
5. La Nature révèle le type de client;
6. Les gains sont réalisés.

La fonction de choix social $F(\cdot)$ que le FNM voudrait implémenter avec son mécanisme est le suivant:

$$F(\theta, \kappa) = \begin{cases} (1, sm, im) & \text{si } (\theta, \kappa) = (1, 1) \\ (0, 0, 0) & \text{si } (\theta, \kappa) \neq (1, 1) \end{cases} \quad (1)$$

La fonction de choix social (1) du FNM se décrit de la manière suivante: accepter de mettre en place le fonds et les transferts subséquents (subvention sm à l'IMF et paiement d'intérêt im par le client) si l'IMF est

7. On pourrait supposer que le FNM a développé une technologie de ciblage qui lui permet de connaître le type PEA avec une probabilité donnée. Comme ci-dessus, nous faisons dépendre π de l'efficacité de cette technologie de ciblage. De même, le FNM délègue en général cette fonction de ciblage à un intermédiaire. Ce qui ouvre la voie à des possibilités de collusion entre l'intermédiaire et le client. Nous ne modélisons pas cette complication ici. Nous supposons simplement que l'IMF sélectionne les clients dans le pool de « pauvres » désigné par le FNM.

Performances financières

de type coût faible ($\theta = 1$) et le client de type PEA ($\kappa = 1$), c'est-à-dire $F(1,1) = (1, sm, im)$ et refuser dans le cas contraire.

Les paiements U_j de l'IMF et U_C du client en cas de conclusion d'un contrat sont donnés par:

$$U_j = sm - (1 - \kappa)(\alpha - p)(1 + i)m - (1 - \theta)mc(m) \quad (2)$$

$$U_C = \kappa v(m) + (1 - \kappa)[1 - p(1 + i)]m - \kappa(1 + i)m \quad (3)$$

Les paiements sont écrits sous forme quasi linéaire $\mu_j + t_j$ pour chaque agent j dans le tableau 1.

Tableau 1.
Composantes de la fonction de paiement de chaque agent

Agents	Bénéfice ou coût μ_j	Transfert t_j	$U_j = \mu_j + t_j$
1. IMF	$-m - (1 - \theta)mc(m) +$ $(1 - \kappa)p(1 + i)m + \kappa(1 + i)m$	$m + sm - \kappa(1 + i)m -$ $(1 - \kappa)\alpha(1 + i)m$	$sm - (1 - \kappa)(\alpha - p)(1 + i)m -$ $(1 - \theta)mc(m)$
2. Client	$\kappa v(m) + (1 - \kappa)m -$ $(1 - \kappa)p(1 + i)m - \kappa(1 + i)m$	0	$\kappa v(m) + (1 - \kappa)[1 - p(1 + i)]m$ $- \kappa(1 + i)m$
3. Total	$-m - (1 - \theta)mc(m) +$ $\kappa v(m) + (1 - \kappa)m$	$m + sm - \kappa(1 + i)m -$ $(1 - \kappa)\alpha(1 + i)m$	$sm + (1 - \kappa)[1 - \alpha(1 + i)]m -$ $(1 - \theta)mc(m) + \kappa[v(m) - (1 + i)m]$

Un mécanisme direct $F(\cdot) = (d, t)$ est un mécanisme bayésien incitatif si la révélation de son propre vrai type θ_j par chaque agent est un équilibre bayésien. Cela signifie que pour chaque θ_j et pour tout θ'_j, θ_j maximise l'utilité espérée de j . Soit (pour des situations non nécessairement continues):

$$\sum_{\theta_{-j} \in \Theta_{-j}} q(\theta_{-j} | \theta_j) [\mu_j(d(\theta_j, \theta_{-j}); \theta_j) + t_j(\theta_j, \theta_{-j})] \geq \sum_{\theta_{-j} \in \Theta_{-j}} q(\theta_{-j} | \theta_j) [\mu_j(d(\theta'_j, \theta_{-j}); \theta_j) + t_j(\theta'_j, \theta_{-j})] \quad (4)$$

Avec $q(\theta_{-j} | \theta_j)$ = probabilité pour que le profil des autres types autres que celui de j soit θ_{-j} pour l'agent j ; Θ_{-j} est l'ensemble des profils possibles autres que j avec $\theta_{-j} \in \Theta_{-j}$.

Or nous savons d'après un certain nombre d'auteurs (Myerson, 1979; Dasgupta *et al.*, 1979) que si un mécanisme réalise une fonction de choix social en équilibre bayésien, alors il est un mécanisme bayésien incitatif. Dès lors, nous pouvons analyser l'équilibre bayésien de la forme directe du mécanisme FNM en répondant aux questions suivantes :

- à quelles conditions le mécanisme est-il rationnel à l'étape intérimaire, c'est-à-dire à quelles conditions l'IMF et le client accepteront-ils de participer au mécanisme au moment où ils connaissent leur type et où le mécanisme n'est pas encore mis en œuvre ?
- à quelles conditions l'équilibre bayésien obtenu est-il incitatif, c'est-à-dire à quelles conditions l'IMF et le client révéleront-ils leur vrai type ?
- à quelles conditions le mécanisme est-il faisable, c'est-à-dire à quelles conditions les transferts se compensent-ils ?
- à quelles conditions le mécanisme est-il efficient ?

Les sous-sections suivantes permettent de répondre à ces différentes questions.

À quelles conditions l'IMF et le client accepteront-ils de participer au mécanisme ?

L'IMF et le client accepteront de participer au mécanisme volontaire s'ils ne réalisent pas de perte en y participant. Les conditions de participation sont les suivantes :

Cas de l'IMF

Quel que soit le type d'IMF, son gain espéré doit être supérieur à 0 pour qu'elle accepte le contrat.

Soit pour le type $\theta = 1$,

$$U_j(1) = sm - (1 - \pi)(\alpha - p)(1 + i)m \geq 0 \quad (5)$$

Et pour le type $\theta = 0$,

$$U_j(0) = sm - mc(m) - (1 - \pi)(\alpha - p)(1 + i)m \geq 0 \quad (6)$$

L'équation (5) montre que pour qu'une IMF à faible coût accepte de participer au mécanisme, il faudrait que le taux de subvention anticipé soit au moins égal au taux de perte anticipé, soit :

$$s \geq (1 - \pi)(\alpha - p)(1 + i) \quad (5')$$

L'équation (6) indique que les IMF à coût élevé y participeront également si le taux de subvention est au moins égal au taux de perte anticipé majoré du coût unitaire de placement du fonds auprès du client. Soit :

$$s \geq c(m) + (1 - \pi)(\alpha - p)(1 + i) \quad (6')$$

Les équations (5') et (6') montrent que si le FNM voulait assurer la participation des IMF non performantes dans cette situation d'asymétrie d'information où elle ne peut discriminer entre les deux types d'IMF, elle paierait une rente $c(m)$ aux IMF performantes.

Cas du client

Quel que soit le type de client, son gain espéré doit être au moins égal à 0 pour qu'il accepte le contrat du FNM.

On a pour les clients PEA ($\kappa = 1$) :

$$U_c(1) = v(m) - (1 + i)m \geq 0 \quad (7)$$

Et pour le type $\kappa = 0$,

$$U_c = [1 - p(1 + i)]m \geq 0 \quad (8)$$

Ces conditions de participation du client ne dépendent pas du type d'IMF⁸.

La condition (7) montre que les revenus issus de l'activité dans laquelle le client PEA investit doivent être supérieurs au remboursement total (capital + intérêt), soit par unité de fonds :

$$\frac{v(m)}{m} \geq (1 + i) \quad (7')$$

8. Voir ci-dessus.

Efficacité des politiques publiques de microfinance

La condition (8) indique qu'un PNEA accepterait le contrat de dette si la pénalité ne permet pas de récupérer m , soit :

$$p(1+i) \leq 1 \quad (8')$$

La condition (8') permet une interprétation politique du programme : lorsque les pauvres défaillants ne sont pas « forcés » à rembourser les fonds qu'ils ont empruntés quelle qu'en soit la raison (altruisme ou clientélisme politique), $p = 0$ et tous les pauvres sans discrimination (PEA et PNEA) postuleront automatiquement au mécanisme et le taux de défaut de paiement sera égal à $(1 - \pi)$, le pourcentage de PNEA.

La discussion des conditions de participation au mécanisme montre que pour exclure les IMF et les clients non performants de son programme, le FNM devrait veiller à deux conditions :

1. Le taux de subvention ne doit être ni trop faible (pour attirer les IMF performantes), ni trop élevé (pour exclure les IMF non performantes), soit :

$$(1 - \pi)(\alpha - p)(1 + i) \leq s \leq c(m) + (1 - \pi)(\alpha - p)(1 + i) \quad (9)$$

2. Le remboursement quel que soit le type de client, c'est-à-dire la pénalité en pourcentage doit permettre au moins de rembourser le fonds initial. Une autre manière de réaliser la même condition est d'assurer l'efficacité totale du ciblage des PEA ($\pi = 1$) ou de souscrire à une assurance complète.

Comme la sélection des IMF et des clients est fondée sur leur propre déclaration qu'ils peuvent falsifier, on peut se demander s'il est possible de monter le mécanisme institutionnel (notamment fixer le taux de subvention des IMF contractantes) de telle sorte que chaque agent (IMF ou client) révèle son vrai type. Cette possibilité est explorée dans la sous-section suivante.

À quelles conditions l'équilibre bayésien du mécanisme FNM est-il incitatif ?

Il aurait été facile pour le FNM d'implémenter son optimum social si les types d'IMF et de clients étaient publiquement connus. Le problème d'incitation advient parce que les caractéristiques des agents sont inconnues du FNM jouant le rôle de planificateur social (Dasgupta *et al.*, 1979). Bien sûr, le FNM se fondera sur les déclarations des agents appuyées sur une certaine documentation. Mais ces agents mentiraient s'ils en tiraient un gain plus élevé qu'en disant la vérité.

L'équilibre bayésien est incitatif si révéler son vrai type quand tout le monde le fait (*honnêteté collective*) est un équilibre bayésien. Comme précédemment nous allons explorer les cas de l'IMF et du client.

Cas de l'IMF

Si l'IMF se déclare à coût élevé ($\theta = 0$), quel que soit son vrai type, son gain est nul puisque le FNM refuserait de rentrer dans un contrat avec elle⁹.

$$U_j(0/0) = U_j(0/1) = 0 \quad (10)$$

Le mécanisme est incitatif pour l'IMF si celle-ci n'a pas intérêt à se déclarer de :

1. Type coût élevé quand elle est de type coût faible, soit :

$$U_j(1/1) \geq U_j(0/1) \quad (11)$$

On doit donc avoir :

$$U_j(1/1) = sm - (1 - \pi)(\alpha - p)(1 + i)m \geq 0 = U_j(0/1)$$

Soit :

$$s \geq (1 - \pi)(\alpha - p)(1 + i) \quad (11')$$

2. Type coût faible quand elle est de type coût élevé, soit :

$$U_j(0/0) \geq U_j(1/0) \quad (12)$$

On doit donc avoir :

$$U_j(0/0) = 0 \geq sm - [(1 - \pi)(\alpha - p)(1 + i) + c(m)]m = U_j(1/0)$$

Soit :

$$s \leq (1 - \pi)(\alpha - p)(1 + i) + c(m) \quad (12')$$

La condition (12') est en contradiction avec la condition (6') et montre qu'un mécanisme incitatif ne peut être manipulé par les IMF à coût élevé : elles ne peuvent pas se déclarer à coût faible alors qu'elles sont de coût élevé. Par contre la correspondance des conditions (5') et (11') montre que cette manipulation est possible pour les IMF à coût faible : elles pourraient se déclarer à coût élevé alors qu'elles sont de coût faible afin d'engranger plus de subventions. Cela est surtout possible dans un environnement marqué par peu d'IMF enchérisseuses.

Les conditions (11') et (12') reproduisent la condition du taux de subvention incitatif que nous notons MI. Soit :

$$(1 - \pi)(\alpha - p)(1 + i) \leq s \leq c(m) + (1 - \pi)(\alpha - p)(1 + i) \quad (MI)$$

9. $U_j(k'/k)$ = niveau d'utilité de j quand il se déclare de type k' alors qu'il est de type k .

Efficacité des politiques publiques de microfinance

(MI) est l'encadrement du taux de subvention à fixer pour un mécanisme rationnel et incitatif. Ce taux serait d'autant plus élevé que le taux de PEA (π) est faible, le taux de remboursement exigé de l'IMF (α) est élevé, le taux de pénalité (p) est faible, le taux d'intérêt facturé au client est élevé et le coût moyen de service ($c(m)$) des IMF non performantes est élevé. Un corollaire de cette constatation est que le taux de subvention serait d'autant plus élevé que la taille du crédit est faible.

Cas du client

Si le client se déclare non rentable ou PNEA ($\kappa = 0$), quel que soit son vrai type, son paiement est nul.

$$U_c(0/0) = U_c(0/1) = 0 \quad (13)$$

Le mécanisme est incitatif pour le client si celui-ci n'a pas intérêt à se déclarer de:

1. Type PNEA quand il est de type PEA, soit:

$$U_c(1/1) \geq U_c(0/1) \quad (14)$$

On doit donc avoir:

$$U_c(1/1) = v(m) - (1+i)m \geq 0 = U_c(0/1)$$

Soit:

$$i \leq \frac{v(m)}{m} - 1 \quad (14')$$

La condition (14') montre donc que le taux d'intérêt doit être inférieur au taux de rentabilité de l'activité pour que le mécanisme soit incitatif pour les clients rentables (PEA) et pour qu'ils ne se déclarent pas non rentables (PNEA) afin de ne pas participer au programme de crédit. Cette condition est d'autant plus facile à remplir que le taux d'intérêt est faible.

2. Type PEA quand il est de type PNEA, soit:

$$U_c(0/0) \geq U_c(1/0) \quad (15)$$

On doit donc avoir:

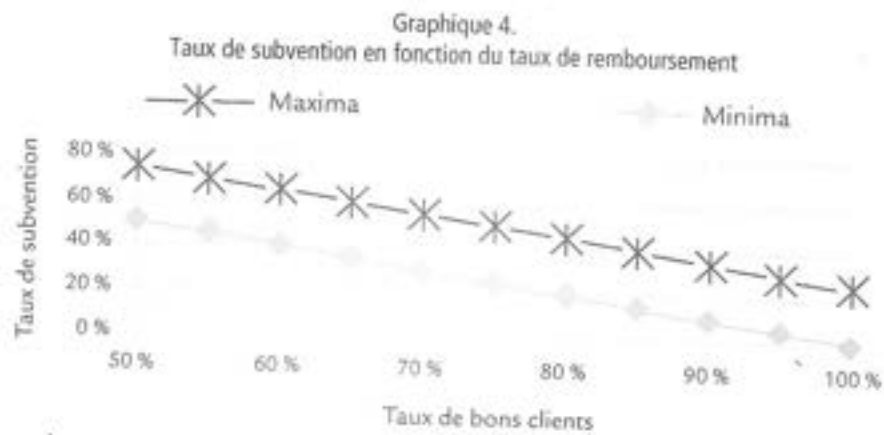
$$U_c(0/0) = 0 \geq m[1 - p(1+i)] = U_c(1/0)$$

Soit:

$$p(1+i) \geq 1 \quad (15')$$

La condition (15') est en contradiction avec la condition (8'). Cette contradiction montre que si le mécanisme est incitatif, les PNEA n'ont pas intérêt à se déclarer PEA afin de participer au programme. Pour des programmes de crédit dont le taux d'intérêt est subventionné, la pénalisation des clients défaillants est donc essentielle pour la construction de mécanisme incitatif. Par contre, la concordance des conditions (7') et (14') montre qu'il est loisible aux PEA de feindre un PNEA afin de bénéficier de plus de subvention.

À titre illustratif, les taux de subvention minimum et maximum pour un mécanisme incitatif avec 95 % de remboursement exigé de l'IMF, 4 % de taux d'intérêt annuel et 25 % de taux de charges sont indiqués dans le graphique 3. On constate que certaines IMF doivent obtenir un taux de subvention de plus de 70 % pour être incitées à participer au programme lorsqu'elles anticipent que le taux de bons clients n'est que de 50 %.



À quelles conditions le mécanisme est-il faisable ?

Le mécanisme est faisable si la somme totale des transferts est négative quel qu'en soient les types d'IMF et de clients, c'est-à-dire s'il n'y a pas de transferts nets positifs du FNM aux agents (IMF et clients). Soit :

$$m + sm - \kappa(1+i)m - (1-\kappa)\alpha(1+i)m \leq 0 \quad (16)$$

La condition (16) fixe le taux de subvention s au niveau respectant la condition suivante :

$$s \leq \kappa(1+i) + (1-\kappa)\alpha(1+i) - 1 \quad (16')$$

Efficacité des politiques publiques de microfinance

La condition (16') fait dépendre le taux de subvention du type de client.

Pour un PEA ($\kappa = 1$), le taux de subvention doit respecter la condition $s \leq i$ et pour un PNEA ($\kappa = 0$), il doit respecter la condition $s \leq \alpha(1+i) - 1$ si leur participation au programme est souhaitée. Ces conditions montrent que le taux de subvention qui équilibrerait les comptes du FNM serait d'autant plus élevé que le taux d'intérêt et le taux de remboursement exigé de l'IMF sont élevés. Comme on devrait s'y attendre, cet équilibre des comptes du FNM exige un taux de subvention plus faible pour les PNEA que pour les PEA. Cela est dû au fait que les PNEA sont susceptibles de laisser des impayés que les IMF reporteront partiellement sur le FNM selon le niveau de α .

Par exemple, pour $i = 4\%$ et $\alpha = 95\%$, on a $s \leq -1,2\%$. Cela veut dire que les IMF doivent payer pour accéder au programme si elles financent les PNEA. Bien évidemment, un tel programme ne serait ni rationnel ni incitatif pour les IMF. Il est donc important de construire un mécanisme incitatif pour que les PNEA s'auto-excluent.

À quelles conditions le mécanisme est-il efficient ?

Le mécanisme est efficient si pour chaque profil de types, la décision choisie maximise la somme des utilités des agents hors transferts. Le tableau 2 donne la somme des utilités (paiements) pour les décisions prises et les décisions alternatives selon les différents profils de types.

Tableau 2.
Évaluation des règles de décision selon les différents profils de types

Profils (θ, κ)	Décision prise	Somme des utilités	Décision alternative	Somme des utilités alternatives
(0,0)	$d = 0$	0	$d = 1$	$-mc(m)$
(1,0)	$d = 0$	0	$d = 1$	0
(0,1)	$d = 0$	0	$d = 1$	$-m - mc(m) + v(m)$
(1,1)	$d = 1$	$-m + v(m)$	$d = 0$	0

Le tableau 2 montre que pour tous les profils de types sauf le profil (0,1), la règle de décision indiquée est efficiente. Cette règle est également efficiente pour le profil (0,1) si la marge de rentabilité du client performant PEA n'est pas suffisamment élevée pour compenser le coût supplémentaire. Si le PEA est suffisamment rentable, il serait efficient d'accepter le contrat avec une IMF non performante pour le financer. Mais cela n'est qu'une possibilité théorique puisque c'est la règle de taux unique non discriminé par client qui est la règle pour l'implémentation pratique de tels mécanismes.

Hypothèses théoriques à tester et données utilisées

Étant donné le montage institutionnel du mécanisme FNM, en s'inspirant des résultats théoriques précédents, on peut tester les hypothèses suivantes :

- H1 : Le mécanisme PMCPP du FNM n'est pas faisable pour le FNM ;
- H2 : Le mécanisme PMCPP n'est pas rationnel pour les IMF ;
- H3 : La croissance par la socialisation rapide des IMF opérée par le FNM entraîne une baisse des excédents des IMF.

Ces hypothèses montrent que nous avons exclu d'évaluer l'efficacité du programme puisque cet exercice implique l'évaluation de l'impact du programme sur les clients. Ce qui dépasse le cadre de la présente étude.

Pour tester ces hypothèses, nous avons utilisé des données secondaires. Ce sont les encours moyens des crédits, les épargnes, les emprunts bancaires et ressources affectées, les masses salariales annuelles distribuées, les taux nominaux appliqués par les IMF, les encours avec échéances impayées de plus de trois, mais de moins de douze mois, les encours totaux de crédit sans échéance impayée de plus de douze mois, les montants des crédits avec impayés de plus de douze mois (pertes) et les investissements. Nous nous sommes servis des comptes d'exploitation des IMF impliquées dans le PMCPP pour évaluer les coûts des ressources, les charges de personnel, les consommations intermédiaires et les excédents.

Ces données secondaires ont été collectées à partir de différents rapports spécifiques et états financiers rassemblés auprès de six IMF partenaires du FNM sur la période 2005-2009. Les premières interventions du FNM ont eu lieu dans le courant de l'année 2007.

Section 4 – Quelques vérifications empiriques

Nous testons dans cette section les hypothèses théoriques formulées dans la section précédente.

Le mécanisme PMCPP du FNM n'est ni faisable ni rationnel pour les IMF

Lorsqu'on intègre les activités liées aux programmes du FNM dans les états financiers des IMF partenaires, on peut anticiper que cela ait un effet négatif sur les coûts des ressources financières par unité d'encours, un effet positif sur les produits et un effet positif sur les charges (mise en place des crédits). L'effet positif sur les produits est lié au fait que les IMF partenaires reçoivent des frais de gestion et des appuis institutionnels et de renforcement

Efficacité des politiques publiques de microfinance

de capacités. Étant donné que les taux de sortie sont également précisés, on peut affirmer que les bénéficiaires emprunteurs et le FNM paient ensemble les coûts des services offerts par les prestataires IMF partenaires. Dans la présente sous-section, nous montrons comment le taux d'intérêt est partagé entre les différentes parties prenantes du PMCPP. Nous en déduisons si le programme est faisable ou non.

Pour évaluer la facturation des services par les IMF impliquées dans les différents programmes et les parts supportées par le FNM (le gouvernement) et les bénéficiaires, nous avons calculé le taux d'intérêt effectif reçu par les IMF et celui payé par les clients bénéficiaires. La différence entre le taux reçu par l'IMF et celui payé par le client est la subvention du gouvernement. Le taux d'intérêt effectif global est l'équivalent en taux (taux périodique payé sur le montant restant dû) de tous les coûts supportés sur un crédit (intérêt nominal, frais d'adhésion, frais de dossier, coût d'opportunité lié à l'épargne obligatoire, etc.), qui, s'il était appliqué, générerait le même revenu global. Le taux actuariel (taux effectif global) est en fait le taux de rentabilité interne que l'on calcule en considérant comme *cash-flows* nets les encaissements nets des décaissements¹⁰. Par exemple, si le taux actuariel mensuel d'un programme de crédit est de t %, cela veut dire qu'on engrangerait le même équivalent en revenus en plaçant le montant de crédit considéré au taux (payé sur le montant restant dû) de t %. Le taux annuel équivalent est de $12 t$ %. Pour évaluer les taux effectifs payés par les clients, les taux effectifs des prestations et les taux de subvention effective du gouvernement, nous avons adopté les hypothèses de base suivantes :

- Une IMF « investit » une somme (le montant du crédit) auprès des clients. Elle doit récupérer progressivement cette somme sur six mois auprès des bénéficiaires.
- Le revenu est constitué des frais des prestations par unité de franc CFA placée. Dans le cas du PMCPP par exemple, il est de 9 %. Ce revenu est constitué des 8 % de frais de gestion directement payés au partenaire stratégique et de 1 % d'appuis institutionnels et en renforcement des capacités¹¹.

10. Les taux de rentabilité interne (TRI) sont facilement évalués avec le module financier TRI(.) du logiciel Excel.

11. La prise en compte des frais d'appuis institutionnels et de renforcement des capacités est délicate en l'absence d'une comptabilité analytique rigoureuse et d'un plan d'amortissement des frais de formation et d'équipement au niveau du FNM. En effet, non seulement les IMF partenaires remboursent certains équipements à 40 %, mais également des formations et des équipements reçus peuvent servir sur plusieurs années et pas seulement au PMCPP. Lorsque l'on divise la rubrique Renforcement des capacités et appuis institutionnels (RCO-AI) qui est de 1 280 millions de francs CFA par le montant global de crédit MCPP distribué à la fin de décembre qui est de 32 933 millions de francs CFA, on trouve 3,9 %. Compte tenu des considérations précédentes (non-spécificité, amortissements), nous avons considéré pour nos calculs un taux de 1 % par crédit.

Performances financières

- Le FNM décaisse le montant du crédit et une partie du coût des prestations (70 % dans le cas du PMCPP) en début de période au profit de l'IMF. Celle-ci octroie le crédit au client moyennant les frais divers. Pour le PMCPP, il s'agit de 1 000 francs CFA de frais de dossier et d'adhésion dont le montant de 500 francs CFA (frais d'adhésion payé pour le premier crédit) est rétrocédé au FNM.
- Le remboursement du reste du coût des prestations est échelonné linéairement sur les six mois de remboursement (30 % dans le cas du PMCPP)¹².
- Les remboursements croisés sont faits mensuellement (du bénéficiaire à l'IMF et de l'IMF au FNM).
- Les épargnes sont rétrocédées en fin de période au client.

Le tableau 3 donne un exemple de calcul du taux actuariel reçu par une IMF pour le premier crédit de la phase 1 du PMCPP. Cet exemple montre que le premier crédit de la première phase du PMCPP correspond pour l'IMF au placement d'un crédit à un taux mensuel (dégressif)¹³ de 3,23 % et pour le bénéficiaire au paiement d'un taux dégressif de 1,28 %. La différence annualisée (23,34 %) entre le taux facturé par l'IMF et le taux payé par le bénéficiaire correspond à la subvention du gouvernement. C'est ce taux (facturé par l'IMF) qui doit être comparé au taux d'intérêt effectif de viabilité pour juger du caractère rationnel ou non du PMCPP pour l'IMF.

Tableau 3.
Calcul du taux actuariel du premier crédit de la phase 1 du PMCPP

Mois	FNM	IMF	Client
0	- 31 390 (Débours de 30 000 de fonds de crédit, 70 % x 9 % x 3 000 = 1 890 pour frais de gestion et de renforcement des capacités net de 500 de frais d'adhésion)	- 27 610 (Débours de 30 000 de crédit net des frais de gestion et de renforcement des capacités (70 % x 9 % x 30 000 = 1 890) + frais de dossier: 500 FCFA)	29 000 (Encaissement de crédit de 30 000 FCFA net des frais de dossier et d'adhésion (1 000 FCFA))
1	4 990 (Encaissement de 5 125 = capital (30 000/6) + intérêts et épargne (5 % x 30 000/12))	5 135 (Encaissement de remboursement de 5 000 FCFA + frais de gestion et de renforcement des capacités (30 % x 9 % x 30 000/6))	- 5 125 (Remboursement du capital (30 000/6) + intérêts et épargne (5 % x 30 000/12))
2	4 990	5 135	- 5 125
3	4 990	5 135	- 5 125

12. Normalement, le reste est payé au prorata des remboursements effectués par chaque partenaire du FNM.

13. En fait, il s'agit d'un taux constant sur le montant restant dû. En ce sens, c'est le montant d'intérêt remboursé périodiquement qui est dégressif.

Efficacité des politiques publiques de microfinance

Mois	FNM	IMF	Client
4	4 990	5 135	- 5 125
5	4 990	5 135	- 5 125
6	4 540 (Encaissement de 5 125 - capital (30 000/6) + intérêts et épargne (5 % x 30 000/12) - Rétrocession de l'épargne cumulée sur 6 mois (3 % x 30 000 x 6/12)	5 135	- 4 675 (Remboursement du capital (30 000/6) + intérêts et épargne (5 % x 30 000/12) net de l'épargne rétrocédée (3 % x 30 000 x 6/12)
	TRI (mensuel)	3,23 %	1,28 %
	TRI annualisé	38,71 %	15,37 %

Sur la base de la méthode décrite précédemment, nous avons évalué les taux effectifs globaux des différents cycles de crédit MCP. Ces taux sont indiqués dans le tableau 4¹⁴.

Tableau 4.
Taux effectifs des microcrédits aux plus pauvres pour les différentes parties prenantes

Acteurs	Phase 1, cycle 1 (30 000 FCFA)	Phase 1, cycle 2 (30 000 FCFA)	Phase 2, cycle 1 (50 000 FCFA)
L'IMF reçoit	38,71 %	38,71 %	36,10 %
Le bénéficiaire paie	15,37 %	9,34 %	8,76 %
Le gouvernement paie	23,34 % (60,3 %)	29,38 % (75,9 %)	27,33 % (75,7 %)

() Taux de subvention du gouvernement

Sources: D'après les données fournies par le FNM

Les résultats du tableau 4 montrent que le PMCPP est moins coûteux pour le bénéficiaire, comparé aux crédits de la concurrence dont les taux effectifs les plus faibles sont à plus de 30 %. Le taux effectif global va décroissant. Il passe de 15,37 % pour le premier crédit à environ 9 % pour les autres crédits. Il s'ensuit que le taux de subvention du taux d'intérêt par le gouvernement va croissant. Il passe de 60 % pour le premier crédit à 75 % à partir du deuxième crédit.

Le PMCPP est nettement subventionné par le gouvernement. Le taux de subvention de l'IMF est nettement supérieur au prix payé par le client. On en conclut que le mécanisme n'est pas faisable.

Pour évaluer la rationalité de l'implication des IMF dans le PMCPP, nous allons utiliser le taux d'intérêt effectif de viabilité (TIE). Le TIE moyen réalisé

14. Les calculs détaillés sont disponibles chez l'auteur. Les formules de calcul paramétrées sont indiquées dans les formules A2 en annexe.

Performances financières

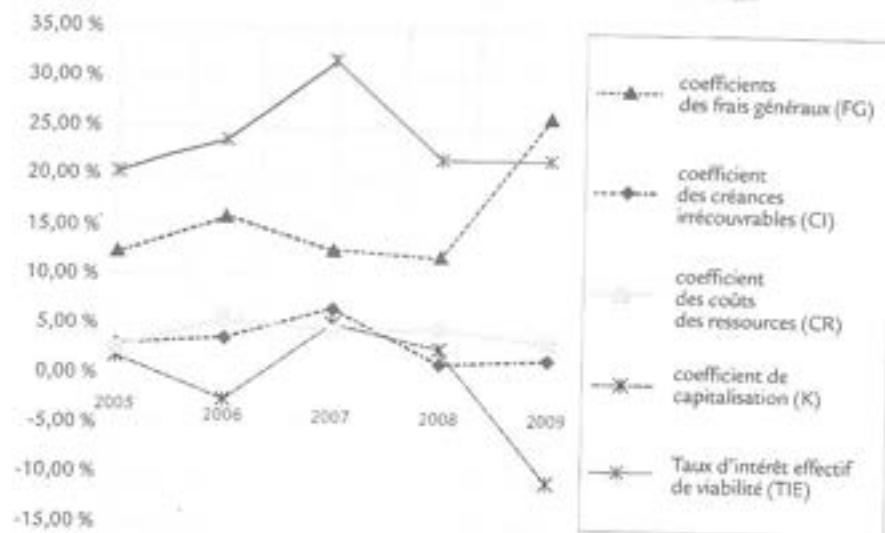
par les IMF partenaires est une mesure du taux de facturation des services financiers offerts par les IMF. Sa formule est donnée par :

$$TIE = \frac{FG + CI + CR + K - PP}{1 - CI} \quad (17)$$

Avec, FG = taux de frais généraux, CI = taux de créances irrécouvrables, CR = taux coût des ressources, K = taux de capitalisation et PP = taux des produits des placements. Les différents taux sont évalués par rapport aux encours moyens de crédit. Les différents éléments d'évaluation du TIE sont indiqués dans le tableau A1.

Le graphique 5 présente les éléments du TIE de viabilité des IMF partenaires du FNM.

Graphique 5.
Tendance du coût des ressources par unité d'encours au bilan



Les taux actuariels calculés pour les partenaires du FNM (36-39 %) sont largement au-dessus du taux effectif global de 27 % autorisé pour les IMF par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Mais en unités de flux de revenus non actualisés, le taux moyen de subvention est de 19 %¹⁵. Ce taux de subvention est très faible, comparativement aux taux de 65 % obtenus au Bénin et de 35-40 % obtenus dans le monde (MCA, 2008)¹⁶.

15. Pour les crédits de 30 000 francs dont l'encours moyen (encours constant qui générerait le même niveau de revenu périodique au taux périodique équivalent) est de $x(n+1)/(2n) = 17 500$ FCFA avec $x = 30 000$ FCFA et $n = 6$ mois.

16. Pour l'appréciation du TIE, il est particulièrement important de surveiller le coefficient de capitalisation. C'est ce coefficient qui permet d'apprécier si le TIE réalisé permet d'assurer l'équilibre financier de l'IMF.

Efficacité des politiques publiques de microfinance

Pour assurer un taux de capitalisation de 10 % reconnue comme la moyenne normale au Bénin, les IMF doivent augmenter leurs TIE de 20 points de pourcentage par exemple en 2009. Étant donné la structure des coûts actuelle, les IMF impliquées dans les programmes du FNM devraient facturer un taux effectif de 43 % ou réduire considérablement les frais généraux pour s'assurer un taux de capitalisation de 10 %.

Le taux de subvention est en dessous du taux de frais généraux et surtout du taux d'intérêt effectif de viabilité de la plupart des IMF impliquées dans le programme. Le TIE moyen se situe à plus de 20 % sur toute la période 2004-2009. On peut donc affirmer qu'en moyenne, *l'implication des IMF dans le PMCPP n'est pas rationnelle*¹⁷. Les IMF qui s'en sortent actuellement ont un coefficient de frais généraux très faible et on peut douter de la durabilité de leur implication dans le PMCPP.

L'implication dans le PMCPP est associée à des excédents négatifs: le programme n'est donc pas incitatif

Pour apprécier dans quelle mesure les interventions du FNM ont permis aux IMF partenaires de cibler plus les pauvres, afin d'apprécier l'accroissement des coûts dus aux économies d'échelle, nous avons construit un indicateur de socialisation relatif en nous inspirant de Gutiérrez-Nieto (2007). Cet indicateur se fonde sur les deux suppositions suivantes: (1) plus l'encours moyen est faible, plus l'IMF cible les pauvres et (2) plus la portée de l'IMF mesurée par le nombre d'emprunteurs est élevée, plus l'IMF est sociale. Ces hypothèses de base permettent de construire un indicateur social (IS) pour chaque IMF j de portée N_j , dont la formule est donnée par:

$$IS = \frac{N_j [Maximum(Encours\ moyen) - Encours\ moyen(j)]}{Maximum(Encours\ moyen) - Minimum(Encours\ moyen)} \quad (18)$$

La formule (18) appelle deux remarques: (a) lorsque l'encours moyen d'une IMF est égal au minimum de l'encours moyen de l'ensemble des IMF considérées, IS est égal à la portée, tous les clients de l'IMF étant considérés comme des pauvres; et (b) pour deux IMF ayant la même portée, celle dont l'encours est le plus faible a le plus grand indicateur social.

Les résultats empiriques montrent que les interventions du FNM ont eu des effets très importants sur le volume d'activités sociales des IMF. C'est particulièrement le cas d'une IMF dont l'encours a augmenté respectivement de 46 % et de 78 % en 2008 et 2009 dès la conclusion d'un contrat de

17. Dès lors, il devient intéressant de se demander ce qui peut pousser une IMF à s'impliquer dans un tel mécanisme. Les déterminants d'un tel choix peuvent être d'ordre politique et informationnel. Mais cela dépasse le cadre du présent travail.

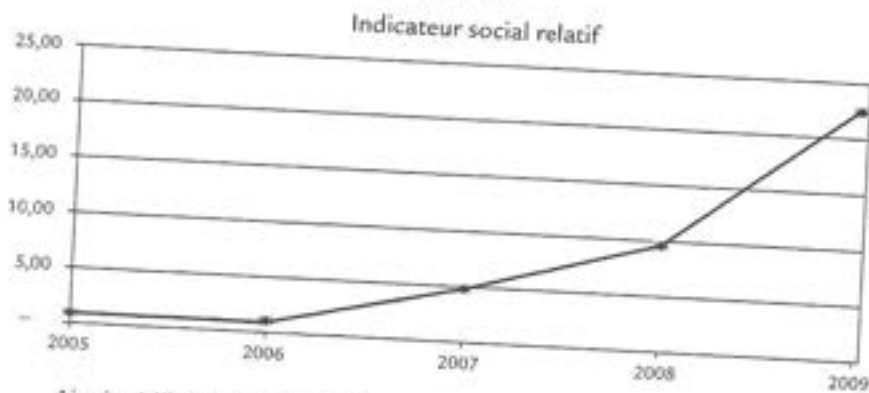
Performances financières

sous-traitance avec une autre partenaire du FNM en 2008 et son entrée directe dans le PMCPP en 2009. Le succès populaire a été historique. Après trois ans à peine d'intervention, le programme a permis à plus de 600 000 personnes d'avoir accès pour la première fois au microcrédit.

Le graphique 6 montre l'évolution de la socialisation des IMF.

Graphique 6.

Évolution de l'indicateur de socialisation moyen des IMF entre 2005 et 2009
(Base = 2005)



Ainsi, si l'indicateur social est presque constant en 2005 et 2006, on constate à partir de 2007 une socialisation rapide des IMF partenaires. Cette croissance et cette socialisation rapides peuvent être nocives à moyen terme pour les IMF et pour le FNM si elles ne sont pas maîtrisées ou s'opèrent avec des IMF non performantes.

Dans le bilan des IMF, on trouve à l'actif une rubrique « crédits en souffrance ». C'est ce qui est considéré dans la présente étude comme le portefeuille à risque. Est considéré comme portefeuille à risque un encours de crédit dont une échéance au moins est restée impayée il y a plus de trois mois. Ce portefeuille à risque est ensuite divisé par l'encours moyen pour obtenir le pourcentage de portefeuille à risque à 90 jours (PAR_{90}).

L'excédent se trouve dans les comptes d'exploitation des IMF, mais il est retraité par le retranchement des recettes exceptionnelles (telles que la valeur des cessions d'actifs) et l'ajout des charges exceptionnelles (telles que la valeur nette comptable des cessions d'actif).

Le graphique 7 montre l'évolution des excédents sur la période 2005-2009. Nous constatons un « effet de paille » des interventions du FNM sur les excédents des IMF. En effet, les interventions du FNM en 2007 ont permis de redresser une tendance baissière des excédents et même de rendre l'excédent moyen positif en 2007. Mais la tendance baissière a repris dès 2008 et l'excédent moyen est redevenu négatif et le déficit s'est aggravé en 2009.

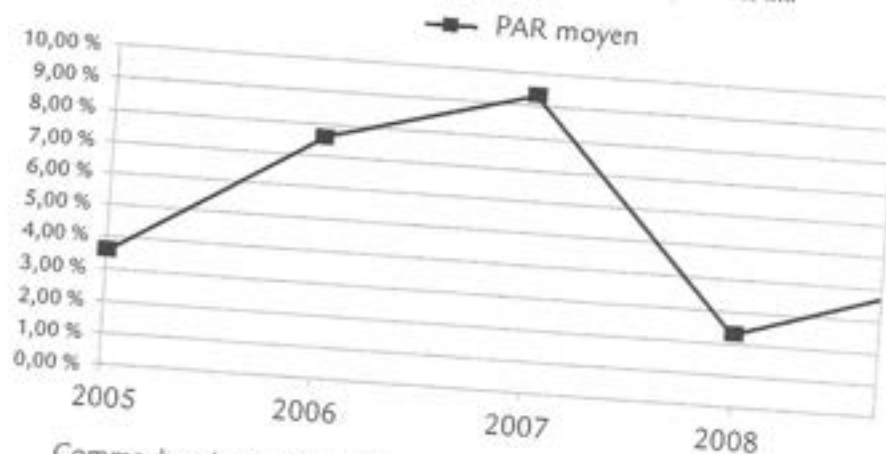
Efficacité des politiques publiques de microfinance

Graphique 7.
Évolution du taux d'excédent des IMF partenaires



Le graphique 8 montre l'évolution du PAR_{90} sur la période 2005-2009. L'excédent moyen des IMF partenaires est négatif en 2006. On peut dire que le FNM a contracté avec des IMF non performantes, c'est-à-dire à coût élevé. Avec le taux effectif global du PMCPP largement au-dessus du taux de 27 % légal, on conclut que les IMF non performantes ont perçu dans le programme un effet de levier bénéfique pour leurs activités. Les IMF non performantes ont donc pu bénéficier du programme. Ce qui montre bien que son montage institutionnel n'est pas incitatif.

Graphique 8.
Évolution du portefeuille à risque (PAR_{90}) et des taux de perte des IMF



Comme dans le cas des excédents, nous constatons également un « effet de paille » des interventions du FNM sur les PAR des IMF. En effet, les interventions du FNM en 2007 sont associées à une tendance haussière des impayés sur la période 2005-2007, permettant une baisse du taux des impayés en 2008. Mais la tendance haussière semble avoir repris dès 2009. Dès lors on

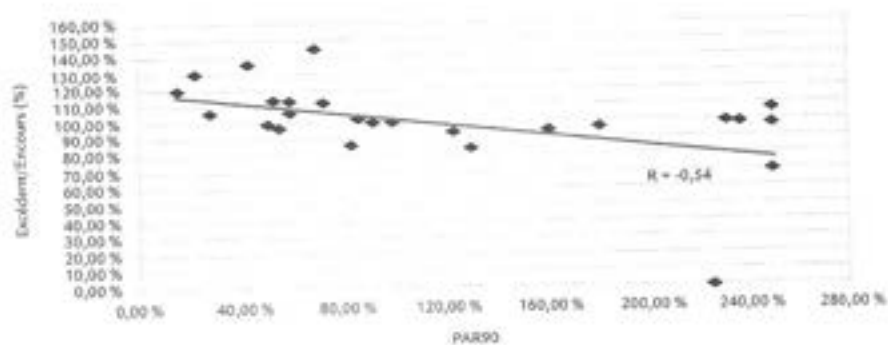
Performances financières

peut également affirmer ici que les interventions du FNM n'ont pas durablement amélioré la situation moyenne des taux de remboursement des IMF partenaires. Nous allons maintenant explorer si la vitesse de socialisation peut expliquer les performances de certaines IMF en termes d'excédents et de PAR_{90} .

Nous avons essayé deux types de corrélation pour établir la relation entre la socialisation rapide des IMF et deux indicateurs de performance : le PAR_{90} et le taux d'excédent. Les deux relations ont toutes confirmé les soupçons résumés à travers l'hypothèse H3 : *La croissance par la socialisation rapide des IMF opérée par le FNM a entraîné une baisse des excédents des IMF.*

Au premier abord, le graphique 9 montre une relation négative forte entre le niveau d'excédent des IMF et le PAR_{90} , faisant de ce dernier un déterminant important de la contre-performance financière des partenaires du FNM.

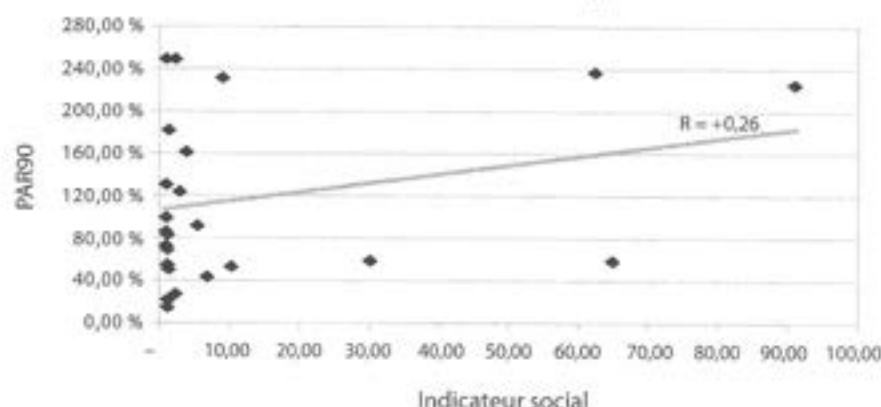
Graphique 9.
Relation entre PAR_{90} et excédents des IMF partenaires



Deuxièmement, le graphique 10 montre que la socialisation des IMF et le PAR_{90} sont en relation croissante, même si celle-ci est moins prononcée et concentrée au niveau des IMF à faible indicateur social. Cette relation montre que le premier effet négatif de la croissance rapide des IMF est la non maîtrise du portefeuille productif. Cela peut être dû soit à la mauvaise sélection des clients (incombant au FNM), soit à l'insuffisance du suivi de ceux-ci (incombant à l'IMF).

Efficacité des politiques publiques de microfinance

Graphique 10.
Relation entre l'indicateur de socialisation et le PAR₉₀ des IMF partenaires.



Les résultats précédents nous montrent que la maîtrise par les IMF partenaires de leur portefeuille, notamment en termes d'impayés, n'a pas suivi leur socialisation rapide. Cette relation est attendue et justifie les subventions qui leur sont octroyées dans la gestion du programme FNM. Mais apparemment, ces subventions sont insuffisantes pour leur permettre d'engranger des excédents positifs. Pourtant dans la section précédente, nous avons montré que ces subventions étaient importantes lorsqu'elles sont converties en taux effectif global. C'est pourquoi il convient de revoir les conditions de mise en œuvre du mécanisme.

Conclusions et implications en matière de gestion du mécanisme

Cette étude a modélisé le PMCPP implémenté par le FNM pour promouvoir l'inclusion financière au Bénin sous forme d'un mécanisme bayésien. Cela a permis d'analyser les incitations qui sont liées à ce programme.

Nos résultats montrent que, malgré son succès populaire, le mécanisme présente des vices de conception et de pratique qui en ont fait un dispositif non rationnel, non incitatif, non faisable et potentiellement créateur d'effets de massue au niveau de certaines IMF non performantes, non informées et insuffisamment prudentes. La socialisation trop rapide des IMF pose des problèmes de gestion de la croissance, notamment des défaillances dans la maîtrise des coûts et des impayés pour certaines IMF partenaires du FNM.

Pour contrer les faiblesses du programme, le FNM pourrait éditer des critères absolus de sélection (taux d'excédent positif par exemple) et être prêt à rejeter certaines IMF soumissionnaires, même si cela aurait pour conséquence

Performances financières

de ne pas satisfaire une demande politique très pressante de couverture des pauvres. De même, le FNM devrait être rigoureux dans l'implémentation de sa clause contractuelle qui consiste à ne renouveler le partenariat que lorsque les performances antérieures sont bonnes. Une dégradation d'indicateurs clés d'un partenaire (excédent négatif, PAR croissant) sur trois ans (autorisation d'un délai d'ajustement) devrait être un signal pertinent pour dénoncer le contrat avec ce partenaire et le soumettre à un programme de redressement. Pour éviter la concentration des interventions et une gestion plus saine de la croissance et de la socialisation des IMF, le FNM devrait poursuivre la diversification des IMF partenaires, mais celle-ci doit s'accompagner d'une sélection et d'un suivi rigoureux de ces partenaires sur la base de critères absolus (taux de charges ou taux d'intérêt effectif de viabilité, PAR_{90} et excédent). L'encadrement du taux de subvention rationnel et incitatif tel qu'il est décrit dans le texte est un élément important d'un mécanisme de « subventions intelligentes ».

Pour mieux décentraliser le programme et professionnaliser les IMF, le FNM pourrait mettre en place à terme un mécanisme de « refinancement-escompte » avec des taux de subvention incitatifs. Cela permettrait d'impliquer les IMF qui, ayant des surplus de liquidités, voudraient bien recycler leurs ressources dans un programme du FNM. Sommairement, le mécanisme fonctionnerait comme suit : l'IMF qui le désire peut se faire refinancer au taux convenu ou utiliser ses propres ressources pour faire du crédit de montant convenu aux populations ciblées par le FNM, aux conditions bien définies. L'IMF en assure entièrement la responsabilité. Elle peut ensuite venir « escompter » ce prêt auprès du guichet approprié du FNM au taux convenu. Le rôle majeur du FNM serait de mettre en place un dispositif de mise en œuvre efficace et de supervision adéquate du mécanisme.

Bien que l'analyse se soit concentrée sur le PMCPP du FNM au Bénin, le mécanisme décrit est assez général. Ainsi d'autres mécanismes de subventions intelligentes peuvent être modélisés de la même manière. Une extension possible est d'introduire dans de futurs modèles des contraintes d'économie politique afin de tenter d'expliquer certains choix apparemment irrationnels d'agents impliqués dans les mécanismes d'inclusion financière des pauvres.

Références

- Acclassato D. (2008), « Taux d'intérêt effectif, viabilité financière et financement de petits opérateurs économiques par les Institutions de Microfinance », *Annals of Public and Cooperative Economics*, 79/1, p. 161-195.
- Adjovi E. (2010), *Politiques macroéconomiques au Bénin : progrès, limites et perspectives*, CAPOD, Cotonou, Bénin.
- CGAP (2004), *Building inclusive financial systems. Donor guidelines on good practice in microfinance*, December, Washington DC.
- Copestake J. (2007), « Mainstreaming Microfinance: Social Performance Management or Mission Drift? », *World Development*, vol. 35, n° 10, p. 1721-1738.
- Dasgupta P., Hammond P. et Maskin E. (1979), « The Implementation of Social Choice Rules: Some General Results on Incentive Compatibility », *The Review of Economic Studies*, vol. 46, n° 2, April, p. 185-216.
- FNM (2010), *Rapports d'activités du FNM 2007-2009*, Cotonou, Bénin.
- (2010), *États financiers des IMF 2005-2009*, Cotonou, Bénin.
- Gutiérrez-Nieto B., Serrano-Cinca C. et Mar-Molinero C. (2007), « Social efficiency in microfinance institutions », *Journal of the Operational Research Society*, p. 1-16.
- Honlonkou A. N., Acclassato D. et Kokou R. (2004), *Impact de la microfinance sur la réduction de la pauvreté*, Rapport de consultation, Consortium Alafia, Cotonou, Bénin.
- Laffont J.-J. (2000), *Incentives and Political Economy*, coll. « Clarendon Lectures in Economics », Oxford University Press.
- MCA (2008), *Tarifcation et coût de revient des services financiers*, Cotonou, Bénin.
- McKinnon R. I. (1973), *Money and Capital in Economic Development*, The Brookings Institutions, Washington DC.
- Merino V. S. (2007), « Auctioning subsidies: Chile's access to credit program », in B. Balkenhol (éd.), *Microfinance and public policy: outreach, performance and efficiency*, International Labour Office, Geneva.
- Morduch J. (2007), « Smart subsidies », in B. Balkenhol (éd.), *Microfinance and public policy: outreach, performance and efficiency*, International Labour Office, Geneva.
- (1999), « The microfinance promise », *Journal of Economic Literature*, vol. XXXVII, December, p. 1569-1614.
- Myerson R. B. (1979), « Incentive Compatibility and the Bargaining Problem », *Econometrica*, 47, p. 61-73.
- Shaw E. S. (1973), *Financial Deepening in Economic Development*, Oxford University Press, New York and London.
- Stiglitz J. E. et Weiss A. (1981), « Credit Rationing in Markets with Imperfect Information », *The American Economic Review*, vol. 71, n° 3, June, p. 393-410.

Annexes

1 - Tableau A1 : éléments d'évaluation du TIE

Année	Calcul	Sources
Encours moyen	(Encours en début d'année n + encours en fin d'année n) / 2	Actif du bilan
Coefficients des frais généraux (FG)	Charges de personnel + amortissements + provisions diverses + autres charges que les CI et les CR.	Compte d'exploitation
Coefficient des créances irrécouvrables (CI)	Charges diverses ou pertes sur créances	Compte d'exploitation
Coefficient des coûts des ressources (CR)	Intérêts et commissions diverses payés sur les emprunts	Compte d'exploitation
Coefficient de capitalisation (K)	Excédent	Compte d'exploitation
Coefficient des produits de placement	Produits financiers autres que les produits sur prêts	Compte d'exploitation
Taux d'intérêt effectif de viabilité (TIE)	$TIE = (FG + CI + CR + K - PP) / (1 - CI)$	

2 - Formule A2 : calcul du taux effectif global

Soit x le montant de crédit, r_1 le taux de garantie préalable, r_2 le taux de garantie progressive, c les commissions, frais de dossiers et autres frais, i_w le taux d'intérêt nominal mensuel dégressif, i_a le taux d'intérêt nominal annuel équivalent ou fixé par l'IMF, n la durée de remboursement du crédit en mois, d le délai de différé en mois, R le taux d'intérêt effectif global mensuel, $\beta = 1/(1+R)$.

β et en conséquence R sont donnés par les formules (1) et (2).

(1) Pour les intérêts payés de façon dégressive (sur le montant restant dû):

$$[1 + (n+1)r_1 + r_2] \left[\frac{\beta^{n+1} - \beta^{n+1}}{(n-d)(1-\beta)} \right] - i_w \left[\frac{\beta^{n+1} - \beta^{n+1}}{(n-d)(1-\beta)^2} + \frac{d\beta^{n+1} - n\beta^{n+1}}{(n-d)(1-\beta)} \right] + i_w \frac{\beta - \beta^{n+1}}{(1-\beta)} - (r_1 + r_2)\beta^n = 1 - r_1 - \frac{c}{x}$$

Efficacité des politiques publiques de microfinance

(2) Pour les intérêts calculés annuellement et répartis linéairement sur la durée du prêt (annuités constantes) :

$$\left[1 + \frac{(n-d)i_a}{12} + r_2 \right] \left[\frac{\beta^{d+1} - \beta^{n+1}}{(n-d)(1-\beta)} \right] + \frac{i_a}{12} \frac{\beta - \beta^{d+1}}{(1-\beta)} - (r_1 + r_2)\beta^n = 1 - r_1 - \frac{c}{x}$$

À partir de ces équations, il est facile de générer les taux effectifs globaux pour plusieurs types de microcrédits.

Table des matières

Remerciements.....	9
Avant-propos	11
Introduction	
<i>Microfinance et développement durable</i> , par Michel Lelart.....	17

1.

PERFORMANCES FINANCIÈRES

<i>Efficacité des politiques publiques de microfinance : le cas du programme de microcrédit aux plus pauvres (PMCPP) au Bénin,</i> par Albert N. Honlonkou	35
<i>La prise en compte du non-remboursement des crédits et la pérennité des institutions de microfinance</i> , par Christian Rietsch.....	67
<i>Pourquoi les clients désertent-ils des institutions de microfinance ? Étude de cas d'une IMF malienne (Nyèsigiso)</i> , par Anne-Claire Siliki	91

2.

TRANSFERTS DE FONDS

<i>Institutions de microfinance et transfert d'argent en Afrique centrale : entre diversification et spécialisation dans l'offre de services financiers, évidence pour les deux Congo</i> , par Théophile Dzaka-Kikouta et Bob Bilala Luvuma	113
<i>Les envois de fonds des travailleurs migrants : opportunités et dangers pour la microfinance</i> , par Thierry Montalieu.....	129
<i>Microfinance de transfert de fonds face à la réglementation de la COBAC : enjeux et perspectives</i> , par Prisca Rolande Miyouna	149

Table des matières

3.

MICROFINANCE ET SYSTÈMES FINANCIERS

- Réglementation et inclusion financière en microfinance au Cameroun,*
par Serge Messomo Elle 171
- Partenariat entre banques et institutions de microfinance au Cameroun :
les leçons tirées d'une étude de cas,* par Claude Bekolo et Cyrille Onomo 185
- L'extension de l'activité bancaire internationale à la microfinance : analyse
des stratégies de quelques banques multinationales,* par Célestin Mayoukou .. 201
- Les maisons de prêt sur gage en Chine : quoi de neuf?,* par Thierry Pairault 225

4.

DIMENSIONS CULTURELLE ET SOCIALE

- Culture, management et gouvernance en microfinance : un essai d'explication
de l'incidence des valeurs culturelles des propriétaires sur la gestion
et la gouvernance des IMF au Cameroun,*
par Cyrille Onomo et Gilles-Célestin Etoundi Eloundou 245
- Gouvernance et viabilité de la microfinance au Congo :
le cas du Fonds d'actions mutuelles (FAM),* par Christian-Régis Balongana .. 261
- Les mamans et les microcrédits du Fonds de développement
de Mbanza-Ngungu (FDMb) : une étude de cas,*
par Jean-Denis Miala Ndombele 279
- Microfinance, pérennité et inclusion : réflexions sur une évolution
et éléments de perspective,* par Bernard Haudeville 291
- Résumés/Abstracts 305
- Présentation des auteurs 319

Achévé d'imprimer en décembre 2013
sur les presses de la Nouvelle Imprimerie Laballery - 58500 Clamecy
Dépôt légal : décembre 2013 N° d'impression : 312072
Imprimé en France

La Nouvelle Imprimerie Laballery est titulaire de la marque Imprim'Vert®

Collection « Microfinance contemporaine »

L'intérêt pour le microcrédit et la microfinance ne faiblit pas depuis le sommet de Washington en 1996, depuis que l'ONU a déclaré 2005 l'année internationale du microcrédit, depuis que Muhammad Yunus a reçu le prix Nobel de la paix en novembre 2006. Les débats sont même plus nourris que jamais, avec la croissance accélérée que connaissent certaines institutions et les difficultés qui parfois en résultent. On oublie trop souvent que le secteur de la microfinance en est à ses débuts, c'est pour cela qu'il soulève tant de problèmes et suscite tant d'analyses.

On se penche souvent sur l'impact social de la microfinance qui ne semble pas se concilier facilement avec les performances financières des institutions concernées. C'est cette dimension-là que privilégie cet ouvrage qui considère également la nouvelle activité que constituent les transferts de fonds ainsi que les relations qui deviennent parfois très étroites entre ces institutions et les banques. Les dimensions culturelle et sociale de la microfinance ne sont pas oubliées pour autant.

Cet ouvrage, qui reprend certaines des communications présentées aux Journées scientifiques de Brazzaville en juin 2011, nous emmène au Bénin, au Mali, au Congo (celui de Brazzaville et celui de Kinshasa) ainsi qu'au Cameroun.

Ont contribué à cet ouvrage : Christian-Régis Balongana, Claude Bekolo, Bob Bilala Luvuma, Hyacinthe Defoundoux-Fila, Jean-Raymond Dirat, Théophile Dzaka-Kikouta, Gilles-Célestin Etoundi Eloundou, Bernard Haudeville, Albert N. Honlonkou, Michel Lelart, Célestin Mayoukou, Serge Messomo Elle, Jean-Denis Miala Ndombele, Prisca Rolande Miyouna, Thierry Montalieu, Cyrille Onomo, Thierry Pairault, Christian Rietsch et Anne-Claire Siliki.

PRESSES UNIVERSITAIRES DE ROUEN ET DU HAVRE

ISBN 978-2-352-00035-5



9 791084 000355

24 €

